

## DÉSENFUMAGE : DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

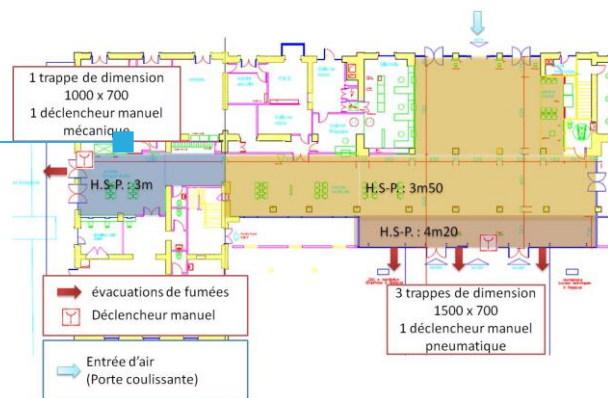
BATISAFE vous accompagne dans l'étude et la mise en œuvre de votre désenfumage.

### La réglementation concerne circulations, locaux, escaliers.

Les locaux de plus de 100 m<sup>2</sup> en sous-sol, les locaux de plus de 300 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et en étage et les locaux de plus de 100 m<sup>2</sup> sans ouverture sur l'extérieur (porte ou fenêtre) ainsi que les circulations de plus de 30 m doivent être désenfumés. Dans la plupart des cas, l'enclouonnement et le désenfumage des escaliers sont également obligatoires. Ce désenfumage peut être réalisé soit par tirage naturel, soit par tirage mécanique.

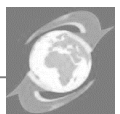
#### Définir ensemble les **besoins**.

- La réglementation applicable ;
- le type de désenfumage (naturel, mécanique) ;
- le dispositif de commande (manuel, asservissement depuis le système de sécurité incendie) ;
- les surfaces des entrées d'air et évacuations ;
- dimensionnement des gaines et ventilateurs.



#### le + environnement

Contribuez à la protection de l'environnement en réduisant l'impact paysager de votre désenfumage et en répondant aux prescriptions esthétiques locales.



#### Plus-value BATISAFE

- Une équipe de spécialistes (ingénieur en sécurité des bâtiments, maître d'œuvre) ;
- prise en compte globale des réglementations applicables ;
- accompagnement à toutes les étapes.

#### le + aménagements

Une équipe de maîtrise d'œuvre (économiste, conducteurs de travaux...) pour répondre à vos besoins.

#### BATISAFE vous accompagne à toutes les étapes :

- état des lieux ;
- étude d'implantation ;
- propositions ;
- estimations financières ;
- conseils ;
- dossier administratif ;
- suivi des travaux.

